



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU

**COMMUNE DE DENONVILLE**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Madame Le Maire, Evelyne LAGOUTTE

Date de convocation : 11/03/2025

Date d'affichage : 11/03/2025

**Présents** : Mme Evelyne LAGOUTTE, M Jean LÉE, M Serge BOULAY, Mme Myriam DELACHAUME, M Stéphane LEROY, Mme Jocelyne BENOIST, M Julien VIRLOUVET, Mme Bénédicte BESNIER, Mme Nelly CHIRONI,

**Absents** :

M Romain DOUTRIAUX,  
M Bruno CORDESSE,  
M Camille BEQUET,

**Absents excusés** :

M Mickael DELACHAUME pouvoir à Mme Myriam DELACHAUME,  
M Alexandre LEROY pouvoir à M Stéphane LEROY,

**Secrétaire de séance** : M Jean LÉE est nommé secrétaire de séance

**Nombre de membres en exercice : 14 présents : 9 votants : 11**

**Ordre du jour**

Madame Evelyne LAGOUTTE, Le Maire de Denonville ouvre la séance à 19 heures et donne lecture de l'ordre du jour.

**Délibération n°2025/01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 décembre 2024**

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal** du 05 décembre 2024.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

Les membres de l'assemblée signent le registre.



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

**Délibération n° 2025/02 Vote des investissements prévus pour le budget de la commune 2025**

Chapitre budgétaire / nature		Montant
<b>Chapitre 21 : Immobilisations incorporelles</b>		
2131 – Bâtiments publics	Piscine	28 673.00
2151 – Réseaux de voiries	Radar Parking	2 516.00 47 018.00
2157 – Matériel et outillage technique	Broyeur	5 820.00
2181 – Installations générales, agencements, aménagements	Matériel	8 697.00

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **Approuve** les investissements tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/03 vote des taxes (FDL) pour 2025**

Il est proposé les taux suivants :

	Base	Taux %	Produit fiscal
Taxe foncier bâti	582 200	<b>40.59</b>	236 315
Taxe foncier non bâti	130 600	<b>33.42</b>	43 647
TH	58 800	<b>14.37</b>	8 450
<b>TOTAL</b>			<b>288 412</b>

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties résulte de l'addition du taux communal et du taux départemental.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **Approuve** les taxes de l'année 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/04 Vote du compte administratif de la commune et du compte de gestion établi par la Trésorerie de l'exercice 2025 et affectation de résultats**



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE présente le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier de Maintenon. Le compte administratif présente les résultats de clôture suivants :

Exercice 2024	dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice
<b>Investissement</b>	38 873.66	199 758.41	160 884.75 €
<b>Fonctionnement</b>	478 182.05	494 204.27	16 022.22 €

Résultat de clôture 2024	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Solde de clôture
<b>Investissement</b>	-153 991.81	160 884.75	6 892.94 €
<b>Fonctionnement</b>	290 284.79	16 022.22	306 307.01 €

Reste à réaliser 2024 à reporter en 2025	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Investissement</b>	145 850	106 849	- 39 001

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** le compte de gestion 2024, suite à l'examen des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice.

- **Approuve** le compte administratif de la commune de l'exercice 2024 présentés ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal,

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat 2024 du budget de la commune comme suit

001 Résultat d'investissement reporté	Dépense	6 892.94 Euros
002 Résultat de fonctionnement reporté	Recette	274 198.95 Euros
1068 Affectation en recette d'investissement	Réserve	32 108.06 Euros

Il est précisé qu'il y a un reste à réaliser 2024 à reporter en 2025

Reste à réaliser 2024 à reporter en 2025	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Investissement</b>	145 850	106 849	- 39 001

Madame le Maire n'a pas pris part à cette délibération, elle a quitté la salle au moment du vote.

**Un vote à main levée donne : 10 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/05 Vote des subventions aux associations et au CCAS pour 2025**



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

La clé des Champs	<b>600</b>
La Boule Denonvilloise	<b>400</b>
Association Sportive Denonvilloise ASD (Football)	<b>400</b>
Comité des Fêtes et des Loisirs	<b>1 650</b>
Fondation patrimoine	<b>200</b>
Découps vite si tu peux	<b>300</b>
Famille rurale	<b>100</b>
FNACA	<b>50</b>
Prévention routière	<b>200</b>
Périscolaire	<b>500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 400</b>

Et au compte 657362 Subvention de fonctionnement au CCAS de Denonville 2 500,00 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré

- **Approuve** les subventions aux associations et au CCAS de Denonville pour l'année 2025 aux montants ci-dessus énoncés.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/06 Vote du budget primitif de la commune 2025**

Le budget est présenté en détail par Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Vote** le budget primitif de la commune 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses en :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><i>Fonctionnement</i></b>			
Montant		Montant	
756 817.96 €		756 817.96 €	
<b><i>Investissement</i></b>			
Montant		Montant	
299 037.00 €		299 037.00 €	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 055 854.96 €</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 055 854.96 €</b>

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/06 Ajout d'un bien meuble pouvant être imputé en section d'investissement**



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

Madame Le Maire indique au **Conseil Municipal** qu'une délibération a été prise le 7 juin 2011 permettant à l'Assemblée délibérante d'inscrire en section investissement un bien meuble d'un montant inférieur à 500 Euros à condition que l'acquisition revête un caractère de durabilité certain.

L'inscription des achats d'un montant inférieur à 500 Euros sur cette liste permet de les imputer à la section d'investissement et ainsi de bénéficier du FCTVA.

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à la liste complémentaire établie le 7 juin 2011 à celle de l'arrêté du 26 octobre 2001 tous les biens meubles d'un montant inférieur à 500€

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

- **Décide** d'ajouter les biens meuble d'un montant inférieur à 500 Euros les biens meubles pouvant être imputés en section d'investissement.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/07 Vote des tarifs 2025 de la piscine**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Décide** de maintenir les tarifs suivants pour la piscine durant l'été 2025 :

<b>1 carte 20 entrées</b>	<b>40 €</b>
<b>1 entrée individuelle</b>	<b>3 €</b>

Ainsi, il n'y aura pas d'augmentation des prix pour ces prestations.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/08 Création d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade de la piscine de Denonville**

**Considérant** la nécessité de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'éducateur APS, pour la surveillance de la baignade de la piscine de Denonville

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26/01/84 précitée si les besoins du service le justifient

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'éducateur APS, à raison de 35 heures par semaine à compter du 05 juillet 2025 jusqu'au 31 août 2025

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

- **Accepte** la création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'éducateur APS, pour la surveillance de la baignade de la piscine de Denonville à compter du 05 juillet 2025 à 35 heures par semaine jusqu'au 31 août 2025
- **Décide** que la rémunération est fixée à : Indice Brut ...538.
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget
- **Habilite** Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi
- **Habilite** en conséquence Madame le Maire à signer le contrat de travail ainsi que l'avenant éventuel.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/09 Création d'un emploi saisonnier pour la gestion de l'entrée de la piscine de Denonville**

**Considérant** la nécessité de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'Opérateur des activités physique et sportive (APS) pour la surveillance autour de la baignade et les entrées et sorties de l'enceinte de la piscine de Denonville

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26/01/84 précitée si les besoins du service le justifient.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'Opérateur des activités physique et sportive (APS) pour la surveillance autour de la baignade et les entrées et sorties de l'enceinte de la piscine de Denonville, à raison de 30 heures par semaine à compter du 05 juillet 2025 jusqu'au 31 août 2025

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'Opérateur des activités physique et sportive (APS) pour la surveillance autour de la baignade et les entrées et sorties de l'enceinte de la piscine de Denonville à compter du 05 juillet 2025 à 30 heures par semaine jusqu'au 31 août 2025
- **Décide** que la rémunération est fixée à : Indice Brut ...367.
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget
- **Habilite** Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi
- **Habilite** en conséquence Madame le Maire à signer le contrat de travail ainsi que l'avenant éventuel.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/10 suppression de la régie de recette dite bibliothèque de Denonville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'arrêté en date du 14 mars 2015 portant création de la régie de recette pour la bibliothèque de Denonville ;

Vu l'arrêté n°2015/9/02 en date du 14 mars 2015 portant nomination du régisseur ;

Considérant que la régie de recette bibliothèque est inactive depuis janvier 2019 et qu'aucune recette n'a été perçue depuis cette période, il convient de la supprimer.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide :

- de la suppression de la régie de recette susvisée

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération n°2025/11 Autorisant Madame Le Maire à procéder à des décisions modificatives du budget pour l'année 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et L. 2121-29 ;

Vu la nécessité d'assurer une gestion flexible du budget de la commune afin de faire face à des ajustements imprévus en cours d'exercice ;

Madame le Maire propose au **Conseil Municipal** :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des décisions modificatives du budget de la commune pour l'année 2025, dans la limite des crédits votés, en fonction des besoins spécifiques du service, notamment pour faire face à des dépenses imprévues ou pour réajuster certaines lignes budgétaires.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les décisions modificatives du budget de la commune pour l'année 2025, dans les limites des crédits votés.
- Décide que ces décisions devront être validées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après présentation détaillée des ajustements réalisés.
- Décide que Madame le Maire rendra compte des ajustements effectués lors de chaque séance du Conseil Municipal afin d'assurer la transparence de la gestion financière.

**Un vote à main levée donne : 10 pour, 0 contre, 0 Abstention**



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

**Délibération n°2025/12 Avenant à la convention territoriale de services aux familles (CTSF) entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la commune de Denonville**

Considérant la nécessité de prolonger la convention territoriale des services aux familles (CTSF) actuelle pour la période 2025-2026, signée entre la commune de Denonville et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir (CAF) ;

Considérant que la convention actuelle a été signée pour la période 2020-2024 et que la commune et la CAF d'Eure-et-Loir ont convenu de la prolonger de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026, dans le cadre d'une démarche de renouvellement et de préparation de la future convention pour la période 2027-2031 ;

Considérant que cet avenant à la convention permettra d'associer la commune de Denonville aux travaux de réalisation du projet de territoire de la CTSF de Chartres Métropole dite « rurale » et de s'inscrire dans la construction du schéma de développement du territoire pour la future CTSF ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve l'avenant à la convention territoriale de services aux familles entre la commune de Denonville et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour la période 2025-2026.
- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Délibération 2025/11 Tarifs du Périscolaire**

Madame Le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'évolution tarifaire du Périscolaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter la proposition tarifaire n°3 soit une augmentation de 2% des tarifs du périscolaire.

**Un vote à main levée donne : 11 pour, 0 contre, 0 Abstention**

**Informations diverses :**

**Recensement de la Population 2024 – Denonville**

Le recensement 2024 a collecté des données importantes sur les logements et la population de la commune :

- **Total des logements d'habitation : 351**
  - Résidences principales : 308
  - Logements occasionnels : 1
  - Résidences secondaires : 10
  - Logements vacants : 18
- **Total des bulletins individuels : 815**

Mairie de DENONVILLE – 5 rue de Brisay - 28700 Denonville

☎ 02.37.99.62.19 - ✉ [mairie.denonville@wanadoo.fr](mailto:mairie.denonville@wanadoo.fr)



DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
**COMMUNE DE DENONVILLE**

- **Logements non enquêtés : 14 (8 personnes supposées résider dans ces logements)**

Ces informations sont essentielles pour la planification du développement de la commune, la répartition des ressources publiques et l'adaptation des services aux besoins des habitants. Elles guideront également les politiques sociales et économiques locales.

**Marché Public : Travaux de Voirie et Trottoirs**

La société Axiroute a été retenue pour l'exécution des travaux suivants :

- Enrobé du lotissement de la Grouette
- Installation de chicanes à Adonville
- Réfection des trottoirs des rues des Vignes et d'Allians

Ces travaux visent à améliorer la sécurité des usagers et des piétons sur ces différentes voies publiques.

**Restauration de l'église de Denonville**

Une estimation des travaux a été présentée par l'architecte en charge de l'étude, lors d'une réunion précédente, ces travaux se chiffrent à 1 379 016,00 TTC.

Il est urgent dans un premier temps de restaurer le clocher. Ces travaux devront être envisagés sur plusieurs années.

**Information complémentaire : Déneigement**

Madame le maire informe que l'agriculteur en charge du déneigement ne renouvellera pas le contrat avec le département en raison de la cessation de son activité, proposition d'un remplaçant.

**Adhésion au Groupement de Commande pour des Missions de Régulation des Pigeons**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande pour la régulation des pigeons. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion, avec 11 voix pour, 0 contre, et 0 abstention.

*L'ordre du jour étant épuisé, MME Evelyne LAGOUTTE, Le Maire de la commune de Denonville lève la séance à 21h30*

**Le Maire, Evelyne LAGOUTTE**

**Le secrétaire, M Jean LEE**